

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1124/SG/FIN autorisant M. et Mme Harkian à acquérir un immeunie sis à Djibouti (titre foncier n° 65) .

n° 69-1124/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
19 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. et Mme Harkian sont autorisés à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, place Ménélik, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 65, au nom de la Succession de feu Mohamed Omar Bazara.